



COSEWIC
Committee on the Status of
Endangered Wildlife in Canada

COSEPAC
Comité sur la situation des
espèces en péril au Canada

Un bilan mitigé pour les espèces en péril du Canada

Le 12 décembre 2012 marque le 10^e anniversaire de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada. En vertu de la LEP, les espèces deviennent candidates pour l'inscription à la liste des espèces en péril suivant l'évaluation de la situation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Les membres du Comité se sont rencontrés à Ottawa, en Ontario, du 25 au 30 novembre, et ont évalué 42 espèces sauvages canadiennes comme étant en péril. Ces évaluations portent à 668 le nombre total d'espèces sauvages reconnues par le COSEPAC comme étant en péril. Une conclusion découlant de cette réunion est que la protection efficace en vertu de la LEP peut aider à réduire le risque de disparition des espèces sauvages canadiennes.



Sabatie de Kennedy © Sean Blaney

La protection en vertu de la LEP aide trois espèces de loup de mer alors que d'autres espèces continuent de faire l'objet d'un déclin

Le loup tacheté, le loup à tête large et le loup Atlantique ont été protégés par la *Loi sur les espèces en péril* en 2003 en raison de déclin de leur abondance causés par la surpêche dans le cadre de pêches ciblant d'autres espèces de poissons de fond. Les mesures de conservation imposées en vertu de la LEP exigent maintenant la remise à l'eau des prises accessoires de loups de mer. Même si leur taux d'abondance est encore inférieur à celui observé dans les années 1970, les trois espèces montrent des signes récents de rétablissement à la suite de mesures de protection et de gestion. Lors de la réunion, le loup tacheté et le loup à tête large ont été évalués comme espèces « menacées », et le loup Atlantique comme espèce « préoccupante ».

Le brosmes, un poisson de fond de l'Atlantique Nord, qui est retrouvé en concentration au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et le long du plateau néo-écossais, avait été évalué précédemment par le COSEPAC en 2003 comme espèce « menacée ». À la différence des trois espèces de loup de mer, le brosmes ne fait l'objet d'aucune protection en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et a continué son déclin, menant ainsi à un statut mis à jour d'espèce « en voie de disparition ». Des mesures efficaces visant à protéger le brosmes sont requises pour améliorer l'avenir de cette espèce.

Deux plantes du sud de la Nouvelle-Écosse menacées par des changements dans leurs emplacements lacustres

Un grand nombre de lacs et de rivages lacustres canadiens subissent une dégradation découlant des activités terrestres. De plus, en Nouvelle-Écosse, les eaux d'égouts et les eaux usées provenant de l'industrie de l'élevage du vison, en pleine expansion, polluent les plans d'eau à proximité. La sabatie de Kennedy et le coréopsis rose sont des plantes remarquables dont l'aire de répartition canadienne est restreinte aux rives de quelques petits lacs dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Ces espèces sont en péril en raison des taux de phosphore qui ont augmenté jusqu'à 1000 fois au cours des cinq dernières années. De tels changements spectaculaires favorisent les espèces végétales envahissantes et la prolifération de cyanobactéries, lesquels combinés avec la construction de chalets et l'aménagement hydro-électrique dégradent l'habitat de littoral de la sabatie, du coréopsis et de sept autres espèces végétales évaluées précédemment comme étant en péril et qui ne se trouvent que dans cette partie unique du Canada.

La « route » vers la disparition

L'expansion de réseaux routiers cause des torts à de nombreuses espèces évaluées lors de cette réunion. Trois populations vestiges du blaireau d'Amérique dans le sud de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, aucune ne comportant plus de 250 individus, ont toutes été évaluées par le COSEPAC comme espèces « en voie de disparition ». Les blaireaux requièrent un habitat ouvert avec un sol qui permet de creuser des terriers stables. De telles parcelles d'habitat convenable sont maintenant souvent trouvées près des routes, et les collisions avec des véhicules représentent une menace importante pour les blaireaux. Ces collisions sur la route sont également citées comme la principale cause de mortalité du crotale massasauga et de la couleuvre mince dans le sud de l'Ontario, et du crapaud de l'Ouest et de la salamandre tigrée de l'Ouest en Colombie-Britannique. Les crapauds et les salamandres, évalués comme espèces « préoccupantes » et « en voie de disparition », respectivement, migrent en masse entre les étangs de reproduction, traversant les routes qui sont à proximité et entraînant ainsi des conséquences désastreuses.

Évaluations d'urgence des chauves-souris en déclin catastrophique : en attente d'une réponse du gouvernement

À la différence de la menace cumulative et chronique posée par les routes, il arrive parfois qu'une menace soudaine et grave émerge et produise des déclinés dramatiques de façon telle que l'existence même d'une espèce au Canada soit menacée. En 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a demandé une évaluation d'urgence de trois espèces de chauves-souris (petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique et pipistrelle de l'Est) en raison de la découverte du syndrome du museau blanc, une maladie fongique mortelle qui se répand rapidement dans les colonies de chauves-souris qui passent l'hiver dans des grottes. La maladie a été observée en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse; les populations des trois espèces de chauves-souris dans l'est du Canada montrent des déclinés de plus de 90 % en seulement deux ans. Le COSEPAC a effectué une évaluation d'urgence en février 2012, assignant un statut d'espèce « en voie de disparition » à chaque espèce. Les Canadiennes et Canadiens attendent toujours une réponse du ministre fédéral de l'Environnement quant à ces évaluations d'urgence. La protection en vertu de la LEP aiderait à la coordination d'une réponse nationale visant à réduire la propagation de cette maladie.

Les Canadiennes et Canadiens contribuent à la protection des espèces

Les ornithologues, les pêcheurs et les naturalistes jouent un rôle important dans l'évaluation des espèces en recueillant de l'information qui permet d'accroître notre compréhension de la répartition et de l'abondance de la biodiversité du Canada. Par exemple, le Relevé des oiseaux nicheurs, mené par des bénévoles, a permis de documenter le déclin de 38 % de la population canadienne de la Grive des bois, ce qui a mené à une évaluation d'espèce « menacée ». Le massasauga, un crotale craintif ayant deux populations dans le sud de l'Ontario qui ont été évaluées comme étant « menacée » et « en voie de disparition », met au défi notre volonté de coexister avec une espèce qui peut nous faire du mal, mais également de la protéger. L'éducation du public par des passionnés locaux et des organismes de conservation réussissent toutefois à changer les comportements, particulièrement dans la région de la baie Georgienne où les serpents partagent leur habitat avec les propriétaires de chalet. Le soutien du public à la protection de ces remarquables serpents est en hausse. De nombreuses autres espèces d'oiseaux, de poissons, de plantes, d'insectes, d'amphibiens, de reptiles et de mammifères tirent profit des activités de naturalistes amateurs et de passionnés de la nature. Ces initiatives donnent une lueur d'espoir que la prochaine décennie apportera pour la *Loi sur les espèces en péril* d'autres améliorations importantes pour les espèces sauvages qu'elle protège.

Prochaine réunion

La prochaine réunion d'évaluation des espèces sauvages du COSEPAC sera tenue à Winnipeg, au Manitoba, en avril 2013.

À propos du COSEPAC

Le COSEPAC évalue la situation des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres principales unités de la biodiversité à l'état sauvage considérées comme étant en péril au Canada. Pour ce faire, le COSEPAC se sert de connaissances scientifiques, traditionnelles autochtones, ou des collectivités, lesquelles sont fournies par de nombreux spécialistes provenant des gouvernements, des universités et d'autres organismes. Les sommaires d'évaluations sont actuellement à la disposition du public sur le site Web du COSEPAC (www.cosepac.gc.ca) et seront transmis l'automne 2013 au ministre fédéral de l'Environnement pour une considération de l'inscription en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). À compter de cette date, les rapports de situation et les sommaires de statut complets seront mis à la disposition du public dans le Registre public des espèces en péril (www.registrellep.gc.ca).

Il y a maintenant 668 espèces sauvages inscrites aux diverses catégories de risque du COSEPAC, y compris 297 espèces *en voie de disparition*, 159 espèces *menacées*, 190 espèces *préoccupantes* et 22 espèces *disparues du pays* (c.-à-d. on ne les trouve plus à l'état sauvage au Canada). En plus de ces espèces sauvages inscrites aux catégories de risque du COSEPAC, 15 espèces sont désignées comme étant *disparues*.

Le COSEPAC est composé de membres provenant de chaque organisme responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des Sous-comités de spécialistes des espèces et des connaissances traditionnelles autochtones.

Définitions de la terminologie et des catégories de statut du COSEPAC :

Espèce sauvage : Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.

Disparue (D) : Espèce sauvage qui n'existe plus.

Disparue du pays (DP) : Espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs.

En voie de disparition (VD) : Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.

Menacée (M) : Espèce sauvage susceptible de devenir « en voie de disparition » si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Préoccupante (P) : Espèce sauvage qui peut devenir « menacée » ou « en voie de disparition » en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

Non en péril (NEP) : Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.

Données insuffisantes (DI) : Catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce sauvage à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce sauvage.

Espèce en péril : Espèce sauvage qui a été évaluée comme étant disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

<p>Marty L. Leonard (Ph.D.) Présidente, COSEPAC Department of Biology Dalhousie University Halifax NS B3H 4R2 mleonard@dal.ca</p>	<p>Questions d'ordre général :</p> <p>Secrétariat du COSEPAC Service canadien de la faune Environnement Canada 351, boul. St-Joseph, 16^e étage Gatineau (Québec) K1A 0H3 Téléphone : 819-953-3215 Télécopieur : 819-994-3684 cosewic/cosepac@ec.gc.ca www.cosepac.gc.ca</p>
<p>Questions sur les mammifères terrestres : (blaireau d'Amérique, chauve-souris nordique, petite chauve-souris brune, pipistrelle de l'Est)</p> <p>Graham Forbes (Ph.D.) Faculty of Forestry & Envir. Management University of New Brunswick Téléphone : 506-453-4929 Télécopieur : 506-453-3538 forbes@unb.ca</p>	<p>Questions sur les oiseaux : (Grive des bois, Pioui de l'Est)</p> <p>Jon McCracken Directeur Programmes nationaux Études d'Oiseaux Canada Téléphone : 519-586-3531, poste 115 Télécopieur : 519-586-3532 jmccracken@bsc-eoc.org</p>
<p>Questions sur les amphibiens et reptiles : (couleuvre mince, crapaud de l'Ouest, massasauga, salamandre tigrée de l'Est, salamandre tigrée de l'Ouest, tortue géographique, tortue musquée)</p> <p>Ronald J. Brooks (Ph.D.) Department of Integrative Biology College of Biological Science University of Guelph Téléphone : 519-836-8817 Télécopieur : 519-767-1656 rjbrooks@uoguelph.ca</p>	<p>Question sur les poissons d'eau douce : (bar rayé, esturgeon blanc, meunier de Salish, omble à tête plate)</p> <p>Eric B. (Rick) Taylor (PhD) Professeur Department of Zoology University of British Columbia Téléphone : 604-822-9152 Télécopieur : 604-822-2416 etaylor@zoology.ubc.ca</p>
<p>Question sur les poissons marins : (brosme, loup à tête large, loup Atlantique, loup tacheté)</p> <p>Alan F. Sinclair alanfsinclair@me.com</p>	<p>Questions sur les arthropodes (insectes et groupes taxinomiques connexes) : (cicindèle à grandes taches de Gibson, criquet de l'armoise, gnaphose de Snohomish, gomphe riverin, hespérie tachetée)</p> <p>Paul Catling (Ph.D.) Chercheur et conservateur Agriculture Canada</p>

	Téléphone : 613-759-1373 Télécopieur : 613-759-1599 catlingp@agr.gc.ca
Questions sur les mollusques : (physe du lac Winnipeg) Gerald L. Mackie (Ph.D.) Professeur émérite Department of Integrative Biology University of Guelph Téléphone : 519-767-6684 Télécopieur : 519-767-6684 gerry.mackie@sympatico.ca	Questions sur les plantes : (aster fausse-prenanthe, braya de Fernald, coréopsis rose, sabatie de Kennedy) Bruce Bennett Coordonnateur Centre de données sur la conservation du Yukon Téléphone : 867-667-5331 Télécopieur : 867-393-6263 brbennett@klondiker.com
Questions sur les connaissances traditionnelles autochtones : Donna Hurlburt (Ph.D.) Téléphone : 902-532-1341 Télécopieur : 902-532-1341 donna.hurlburt@ns.sympatico.ca	

Pour obtenir des précisions au sujet des espèces sauvages évaluées et des justifications des désignations, veuillez consulter le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante :
www.cosepac.gc.ca